



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN

**Conseillers Municipaux absents** : Régis POSTIAUX

**Délibération N° 106/22 -**

**OBJET : TRANSFERT PARTIEL DES RESULTATS 2017 DE LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES A PARTIR DE L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Les compétences « eau et assainissement » ayant été transférées à la Métropole Aix Marseille Provence au 1er janvier 2018, l'adjointe rappelle que les budgets annexes correspondants au niveau de la commune ont été clôturés et les résultats de clôture 2017 intégrés au budget principal de la commune.

S'agissant de SPIC, il est possible de transférer en tout ou partie les résultats budgétaires issus du budget annexe, suivant délibération concordante de la commune et de la Métropole.

Par délibération n°13/19 du 19 février 2019, le conseil municipal a approuvé le transfert d'une partie des résultats budgétaire de clôture 2017 des budgets annexes eau et assainissement, comme suit :

Budget Annexe eau potable	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 7 106.79 €	227 402.96 €	220 296.17 €
Résultat transféré	0 €	186 896 €	186 896 €

Budget Annexe assainissement collectif	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	-11 672.92 €	784 946.28 €	773 273.36 €
Résultat transféré	0 €	8 047 €	8 047 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Par délibération n°97/19 du 25 octobre février 2019, le conseil municipal a approuvé le transfert complémentaire d'une partie des résultats budgétaire de clôture 2017 des budgets annexes eau et assainissement pour un montant de 346 780 €.

Conformément au principe de spécialité budgétaire, il convient d'identifier l'origine de ce transfert. Ainsi, il est proposé de ventiler le montant transféré comme suit :

Budget Annexe eau potable	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 7 106.79 €	227 402.96 €	220 296.17 €
Résultat transféré au 19/02/2019	0 €	186 896 €	186 896 €
Solde	0 €	186 896 €	186 896 €
Résultat transféré complémentaire	0 €	346 780 €	346 780 €
Solde	0 €	346 780€	346 780 €

Budget Annexe assainissement collectif	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 11 672.92 €	784 946.28 €	773 273.36 €
Résultat transféré	0 €	8 047 €	8 047 €
Solde	0€	8 047 €	8 047 €
Résultat transféré complémentaire	0 €	0 €	0 €
Solde	0 €	0 €	0 €

Vu la commission des finances du 5 Octobre 2022,  
Où l'exposé de Madame l'adjointe aux finances et après en avoir largement délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la ventilation du montant transféré comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20221006-DEL IB\_106\_2